



Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 25 chemin des Trois Cyprès – 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2
Siret : 381 976 448 – APE 651 D

Descriptif du programme de rachat

**de ses propres certificats coopératifs d'investissement,
autorisé par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires**

du 25/03/2025

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 31 décembre 2024

10 492 CCI, représentant 1.50% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,14% du capital social.

Ces titres sont détenus en partie au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Kepler Capital Markets SA et en partie en compte propre en vue d'annulation future.

Depuis le 01/10/2016, le contrat de liquidité est porté à 100% par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

Au 31/12/2024 :

- 3 670 CCI détenus soit 0,52% des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers
- 6 822 CCI détenus soit 0,98% des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale sont détenus avec un objectif d'annulation.

III – Objectifs du programme

L'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25/03/2025 est destinée à permettre à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser cette autorisation en vue :

- 1) d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI
- 2) de procéder à l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats

coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, au 26/03/2025, représente 69 913 certificats coopératifs d'investissement.

2- Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur Euronext Paris (compartiment C)
Libellé : CCI du CRCAM ALPES PROVENCE
Code ISIN : FR0000044323

3- Prix maximal d'achat

L'acquisition de ses propres CCI par la Caisse Régionale dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 150 € par titre.

4- Montant maximum alloué

Le montant maximum alloué au programme de rachat est fixé à 10 486 950€.

V – Durée du programme

Conformément à l'article L225-209 du code de commerce et à la 10ème résolution qui a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 25/03/2025, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale ordinaire, soit au plus tard jusqu'au 25/09/2026.

VI- Déclaration des opérations réalisées par la Caisse Régionale sur ses propres titres du 01/01/2024 au 31/12/2024

Pourcentage de capital auto détenu au 31/12/2024 : 1.50 % du nombre de CCI.

Nombre de CCI annulés au cours des 24 derniers mois : 21 879.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2024 au travers du contrat de liquidité : 3 670 CCI avec une valeur de marché de 308 280 (cours de clôture de la dernière séance de bourse : 84.00€).

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2024 en vue d'annulation : 6 822 CCI au prix de 509 478,50€ (cours de rachat)

Période allant Du 01 janvier 24 au 31 décembre 24	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la Publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	16 980	5 525	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	3 764	5 525		
<i>Dont en vue d'annulation</i>	13 216			
Cours moyen de la transaction	74.68	74.68		
Montants (en €)	1 268 095€	412 616 €		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	281 102€	412 616€		
<i>Dont en vue d'annulation</i>	986 993€			